

**103 MATERIAUX**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5.000.000 €  
Siège social : STRASBOURG (67100)  
74 Rue de la Plaine des Bouchers

538 826 819 RCS STRASBOURG

-\*-

**EXTRAIT DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL  
DU 30 JUIN 2025**

-\*-

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ  
LE TRENTÉ JUIN  
A DIX HUIT HEURES  
A ROSHEIM (67) 10 RUE DE L'EGLISE

La société MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET COMBUSTIBLES HOERTH (« HOERTH »), Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est à DURRENBACH (67360) Domaine Obermatt, Route de Gunstett, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG sous le numéro 341 803 708, représentée par Madame Catherine RICHARD-HOERTH, Cogérante,

Directeur Général de la société 103 MATERIAUX

A pris les décisions suivantes portant sur :

- **Nomination de deux Directeurs Généraux Délégués**
- **Détermination de leurs pouvoirs et fixation de leurs rémunérations**
- **Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales**

**PREMIERE DECISION – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le Directeur Général, sur proposition du Président, désigne, en qualité de Directeur Général Délégué et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

JIB Core  
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique  
Au capital de 1.000 €  
Dont le siège social est à FESSENHEIM LE BAS (67117)  
19 Rue de Kuttolsheim

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG  
Sous le numéro 920 997 244

pour une durée de cinq (5) années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, à tenir au plus tard le 30 juin 2030.

La société JIB Core a fait savoir, par avance, qu'elle acceptait ledit mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

#### **DEUXIEME DECISION – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE**

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le Directeur Général, sur proposition du Président, désigne, en qualité de Directeur Général Délégué et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

##### **JHS**

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique  
Au capital de 307.293 €  
Dont le siège social est à BEBLENHEIM (68980)  
08 Rue de la Grande Cave

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR  
Sous le numéro 933 242 075

pour une durée de cinq (5) années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, à tenir au plus tard le 30 juin 2030.

La société JHS a fait savoir, par avance, qu'elle acceptait ledit mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

#### **TROISIEME DECISION – DETERMINATION DE LEURS POUVOIRS**

Chaque Directeur Général Délégué assume, sous la responsabilité du Directeur Général, la direction de la société et est titulaire d'un budget d'investissement de 30.000 € HT.

Dans ses rapports avec les tiers, chaque Directeur Général Délégué agit dans les limites fixées par le Directeur Général.

Il dispose du pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers.

---

#### **SIXIEME DECISION – POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

**Pour extrait certifié conforme à l'original**

Le Directeur Général

**La SARL MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET COMBUSTIBLES HOERTH (« HOERTH »)**

Représentée par Madame Catherine RICHARD-HOERTH, Cogérante

